




**PROJET de Plan de Prévention  
du Bruit dans l'Environnement de  
BEAUMONT**

## Préambule :

La directive européenne n°2002/49/CE du 25/06/02 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement prévoit dans un premier temps la réalisation de cartes stratégiques de bruit. Les cartes et statistiques d'exposition au bruit du territoire ont été produites et approuvées en 2011 par Clermont Communauté sur la totalité de son territoire.

Dans un second temps, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) doit être élaboré à l'aide des cartes de bruit, tel que prévu par le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006.

17 communes de Clermont Communauté sont concernées par cette réglementation. Par volonté de cohérence territoriale, l'agglomération a étendue la démarche à l'ensemble des 21 communes la constituant.

Territoire de l'agglomération	Communes	
	Aubière Cébazat Le Cendre Ceyrat Chamalières Châteaugay Clermont-Ferrand Courmond'Auvergne Pérignat-lès-Sarliève Pont-du-Château Saint-Genès-Champanelle	Aulnat Beaumont Blanzat Durtol Gerzat Lempdes Nohanent Romagnat Royat Orcines

Le PPBE élaboré par Clermont Communauté traite l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive, à savoir : les axes routiers, l'aéroport d'Aulnat, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

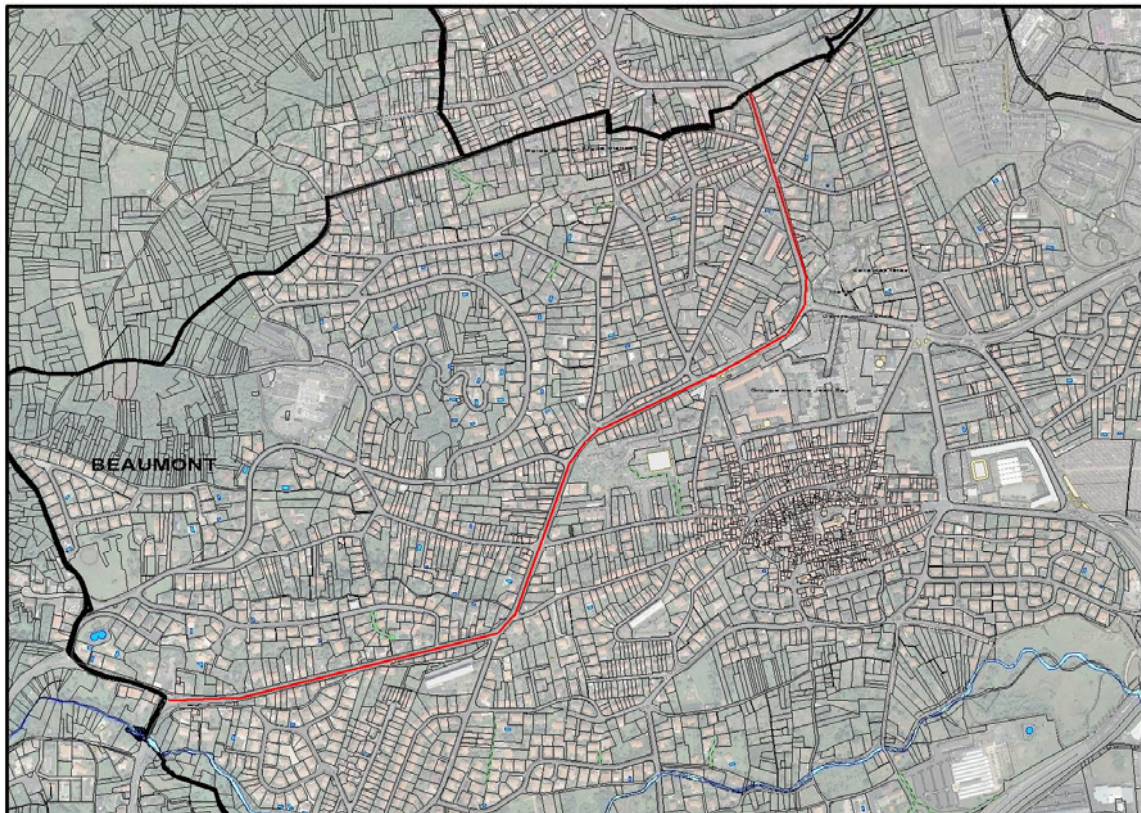
## 1. Le contexte :

La réglementation impose également aux collectivités territoriales gestionnaires d'infrastructures routières à fort trafic (plus de 3 millions de véhicules par an, soit 8 200 véhicules par jour) de réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour ces infrastructures.

Les cartes servant de base à l'élaboration de ces PPBE ont été réalisées par les services de l'Etat pour le département du Puy de Dôme.

Afin de déterminer les axes à cartographier, l'année de référence 2011 a été choisie pour les hypothèses de trafic. Quand ces données n'étaient pas disponibles, ce sont celles issues du classement sonore de voies de 1999 qui ont été utilisées. Un taux de progression annuel de +0,5% pour les voiries communales.

Ainsi, sur la commune de Beaumont, les deux axes concernés sont les suivants :



### **Avenue du Maréchal Leclerc**

Entre la Place de Verdun et l'avenue de la Libération

Longueur : 637 m

TMJA 2011 : 13 777 véhicules

### **Avenue du Mont Dore**

Entre la place de Verdun et la limite de commune

Longueur : 1 292 m

TMJA 2011 : 8 625 véhicules

## **2. Les mesures réalisées :**

Durant les 10 dernières années, entre 2002 et 2013, la commune de Beaumont a mené des actions, localisées ou globales, afin de lutter contre les nuisances sonores générées par les infrastructures routières.

Ces actions sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

<b>N°</b>	<b>Localisation</b>	<b>Description</b>	<b>Impact acoustique attendu</b>	<b>Estimation financière</b>	<b>Date d'achèvement</b>
1	Avenue du Mont Dore et avenue du Maréchal Leclerc (entre la rue de la paix et la rue Croix des Liondards)	Création d'une bande cyclable dans le sens Clermont-Ferrand → Ceyrat Objectifs : développer le maillage cyclable communal et réduire la largeur de la chaussée pour apaiser les vitesses	Réduction des vitesses	1 800 €	2005
2	Avenue du Mont Dore	Réduction de la largeur de la voie avec un stationnement longitudinal sur la chaussée	Réduction des vitesses	1 700 €	2009
3	Ensemble du territoire communal	Aménagements cyclables dans le cadre d'un schéma directeur de déplacement	Promouvoir les modes doux		En cours depuis 2002
4	Ensemble du territoire communal	Hierarchisation de la voirie avec généralisation de zones 30 et de zones de rencontre (centre historique)	Réduction des vitesses		2002-2013
5	Ensemble du territoire communal	Partenariat avec l'IREPS pour encourager la marche via des cartes thématiques de déplacements	Promouvoir les modes doux		2002-2013
6	Projet « Cœur de Ville »	Aménagement d'un écoquartier			En cours

### **3. Les mesures programmées :**

La commune de Beaumont envisage de poursuivre ses actions visant à réduire les nuisances sonores dans le cadre de la réalisation de l'écoquartier « Cœur de Ville ».